8.—Membres du Sénat, par province, le 30 avril 1963[1] (fin)

Province et nom du sénateur	Adresse postale
Québec (fin)	
GOUIN, LÉON-MERCIER	Montréal
VIEN, THOMAS	Outremont
VAILLANCOURT, CYRILLE	Lévis
DUPUIS, VINCENT	Montréal
DESSUREAULT, JEAN-MARIE	Québec
BOUFFARD, PAUL-HENRI	Québec
JODOIN, MARIANA-BEAUCHAMP	Montréal
TREMBLAY, LÉONARD-D.-SWEEZEY	St-Malachie
FOURNIER, SARTO	Montréal
MOLSON, H. de M.	Montréal
POWER, C. G.	Québec
POULIOT, JEAN-FRANÇOIS	Rivière-du-Loup
LEFRANÇOIS, J.-EUGÈNE	Montréal
DROUIN, MARK-ROBERT	Québec
MÉTHOT, LÉON	Trois-Rivières
MONETTE, GUSTAVE	Montréal
QUART, JOSIE D.	Sillery
BEAUBIEN, LOUIS-P.	Montréal
FLYNN, JACQUES	Québec
BOURGET, MAURICE	Lévis
Ontario (23 sénateurs, 1 vacance)	
LAMBERT, NORMAN PLATT	Ottawa
HAYDEN, SALTER ADRIAN	Toronto
PATERSON, NORMAN MCLEOD	Fort William
DAVIES, WILLIAM RUPERT	Toronto
CAMPBELL, GORDON PETER	Toronto
TAYLOR, WILLIAM HORACE	Brantford
BISHOP, CHARLES LAWRENCE	Ottawa
ROEBUCK, ARTHUR WENTWORTH	Toronto
WOODROW, ALLAN L.	Toronto
MACDONALD, WILLIAM ROSS	Brantford
CONNOLLY, JOHN J.	Ottawa
CROLL, DAVID A.	Toronto
LEONARD, T. D'ARCY	Toronto
WHITE, GEORGE STANLEY	Madoc
SULLIVAN, JOSEPH A.	Toronto
CHOQUETTE, LIONEL	Ottawa
WILLIS, HARRY A.	Toronto
Ontario (fin)	
MCCUTCHEON, M. WALLACE	Toronto
O'LEARY, M. GRATTAN	Ottawa
GROSART, ALLISTER	Ottawa
ROBERTSON, JOHN A.	Kenora
WALKER, DAVID J.	Toronto
BELISLE, RHÉAL	Sudbury
Manitoba (6 sénateurs)	
BEAUBIEN, ARTHUR-LUCIEN	Saint-Jean-Baptiste
CRERAR, THOMAS ALEXANDER	Winnipeg
THORVALDSON, GUNNAR S.	Winnipeg
IRVINE, OLIVE L.	Winnipeg
YUZYK, PAUL	Winnipeg
HAIG, J. CAMPBELL	Winnipeg
Saskatchewan (6 sénateurs)	
HORNER, RALPH BYRON	Blaine Lake
ASELTINE, WALTER MORLEY	Rosetown
WOOD, THOMAS H.	Regina
BOUCHER, WILLIAM-ALBERT	Prince-Albert
PEARSON, ARTHUR M.	Lumsden
HNATYSHYN, JOHN	Saskatoon
Alberta (6 sénateurs)	
BLAIS, ARISTIDE	Edmonton
GERSHAW, FRED WILLIAM	Medicine Hat
STAMBAUGH, J. WESLEY	Bruce
CAMERON, DONALD	Edmonton
GLADSTONE, JAMES	Cardston
BUCHANAN, JOHN A.	Edmonton
Colombie-Britannique (6 sénateurs)	
FARRIS, JOHN WALLACE DE BEQUE	Vancouver
TURGEON, JAMES GRAY	Vancouver
MCKEEN, STANLEY STEWART	Vancouver
REID, THOMAS	New Westminster
HODGES, NANCY	Victoria
SMITH, SIDNEY JOHN	Kamloops

[1] Tout changement entre le 30 avril 1963 et la date de la mise sous presse paraîtra dans un appendice au présent volume.

La Chambre des communes.—L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 portait, en ce qui concerne la représentation aux Communes, que la province de Québec devait avoir un nombre fixe de soixante-cinq députés et que le nombre des députés attribué à chacune des autres provinces devait avoir avec le chiffre de sa population le même rapport qu'entre le nombre soixante-cinq et le chiffre de la population du Québec. L'Acte portait également qu'après le recensement de 1871 et chaque recensement décennal subséquent la représentation des provinces devait être ajustée de temps à autre, à condition que la représentation proportionnée des provinces, établie par l'Acte, ne s'en trouvât pas modifiée.

A la session de 1946, les Communes ont adopté une résolution portant que l'effet des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique concernant la représentation n'avait pas été satisfaisante, puisque la représentation proportionnée des provinces selon la population n'avait pas été maintenue, et qu'il devait être possible d'effectuer une répartition plus équitable de députés entre les diverses provinces si les rajustements étaient fondés sur l'ensemble de la population de toutes les provinces. En conséquence, l'Acte a été modifié en 1946 en vue d'établir une nouvelle règle servant à régir la représentation aux Communes. Voici, en général, comment la représentation a été fixée:

> Il est attribué à chacune des provinces un nombre de députés calculé en divisant la population totale des provinces par deux cent cinquante-quatre et en divisant la population de chaque province par le quotient ainsi obtenu.